




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-47**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257389-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE HP N°
874**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Grand Projets Urbanisme
Foncier
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA
PARCELLE HP N° 874- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur de la ZAC de L'ENFANT, a saisi la Commune pour la rétrocession d'emprises de voirie destinées à être intégrées à la Route de l'Enfant.

Les propriétaires concernés se sont engagés à céder à la Commune les emprises de terrain situées le long de la voie, dans l'emplacement réservé n° 157 du PLU.

Ainsi la société NATIOCREDBAIL s'est engagée à céder à la Commune à l'euro symbolique la parcelle nouvellement cadastrée HP n° 874 dont elle est propriétaire.

Cette bande de terrain, d'une surface de 116 m², est issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée HP n° 703.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée HP n° 874 d'une surface de 116 m², auprès de la société NATIOCREDBAIL ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2024-47 - ROUTE DE L'ENFANT - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA
PARCELLE HP N° 874-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 12
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

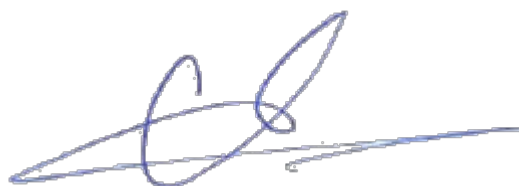
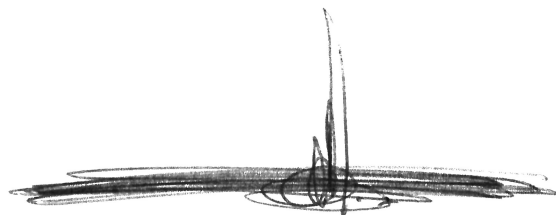
Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Jacques BOUDON Joëlle CANUET Eric CHEVALIER
Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

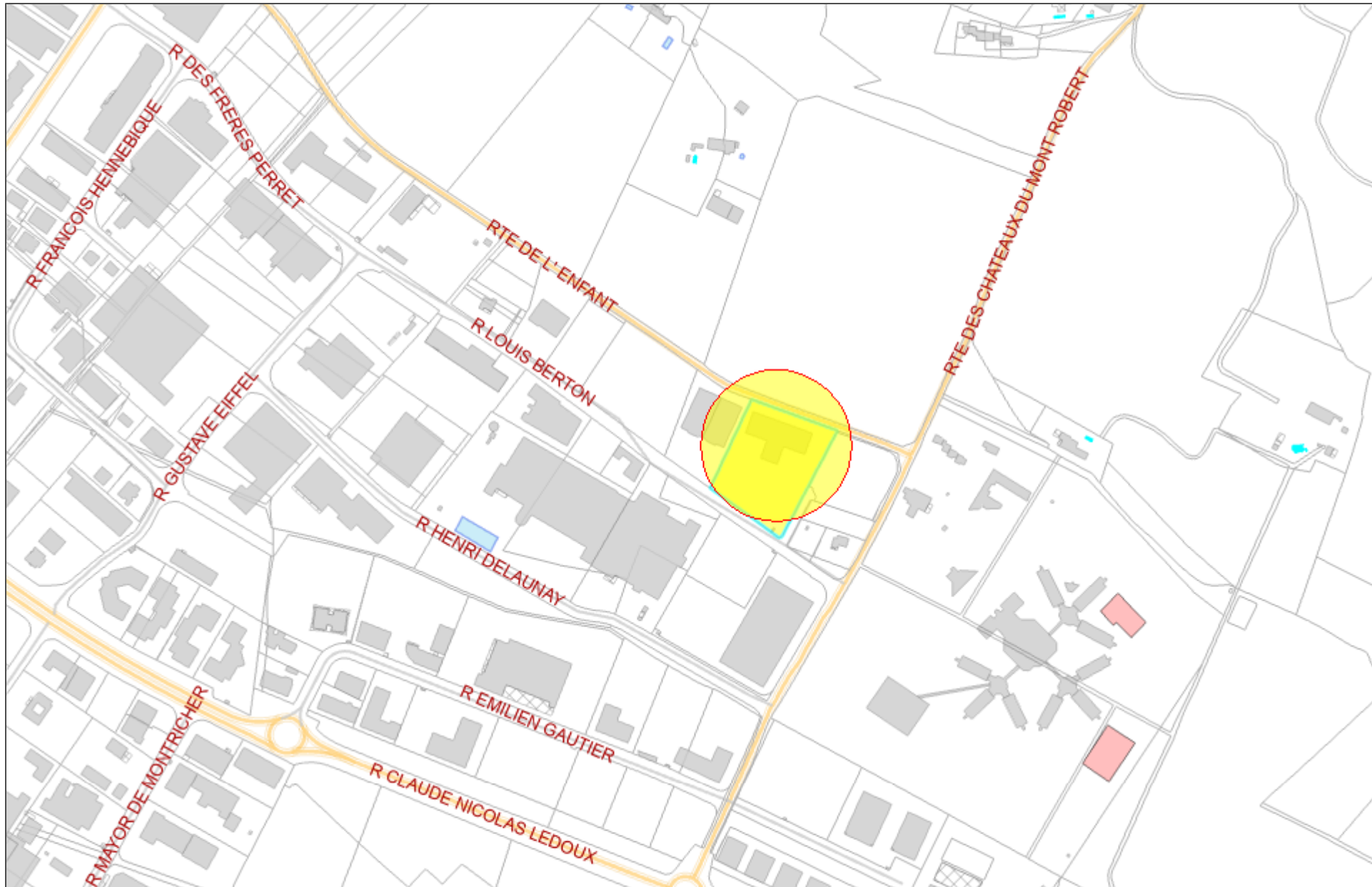
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

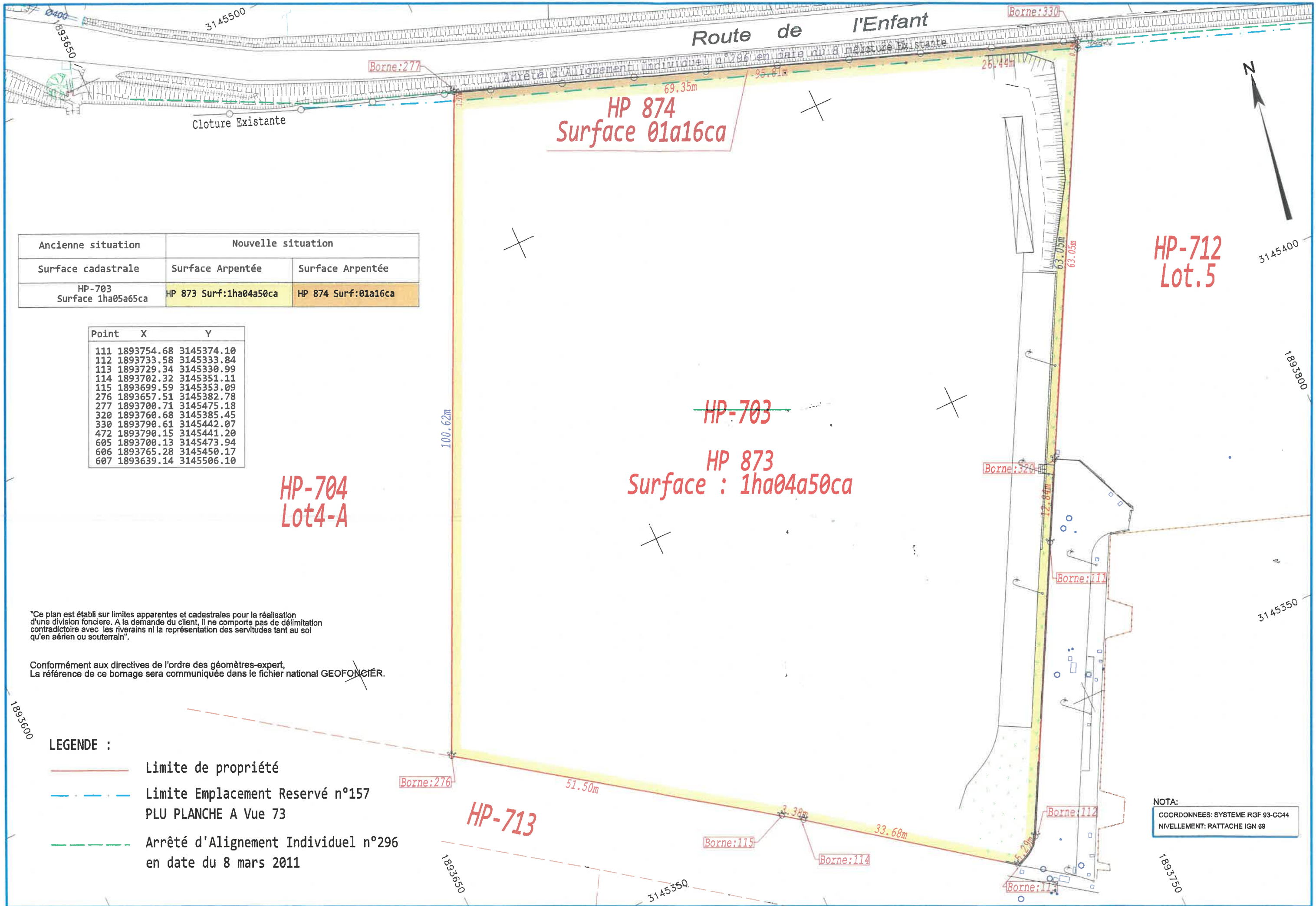


0 0,05 0,1 0,2 Kilomètres

Légende

Communes

 Communes



Ancienne situation	Nouvelle situation	
Surface cadastrale	Surface Arpentée	Surface Arpentée
HP-703 Surface 1ha05a65ca	HP 873 Surf:1ha04a50ca	HP 874 Surf:01a16ca

Point	X	Y
111	1893754.68	3145374.10
112	1893733.58	3145333.84
113	1893729.34	3145330.99
114	1893702.32	3145351.11
115	1893699.59	3145353.09
276	1893657.51	3145382.78
277	1893700.71	3145475.18
320	1893760.68	3145385.45
330	1893790.61	3145442.07
472	1893790.15	3145441.20
605	1893700.13	3145473.94
606	1893765.28	3145450.17
607	1893639.14	3145506.10

HP-704
Lot 4-A

HP-703
HP 873
Surface : 1ha04a50ca

HP-712
Lot.5

HP-713

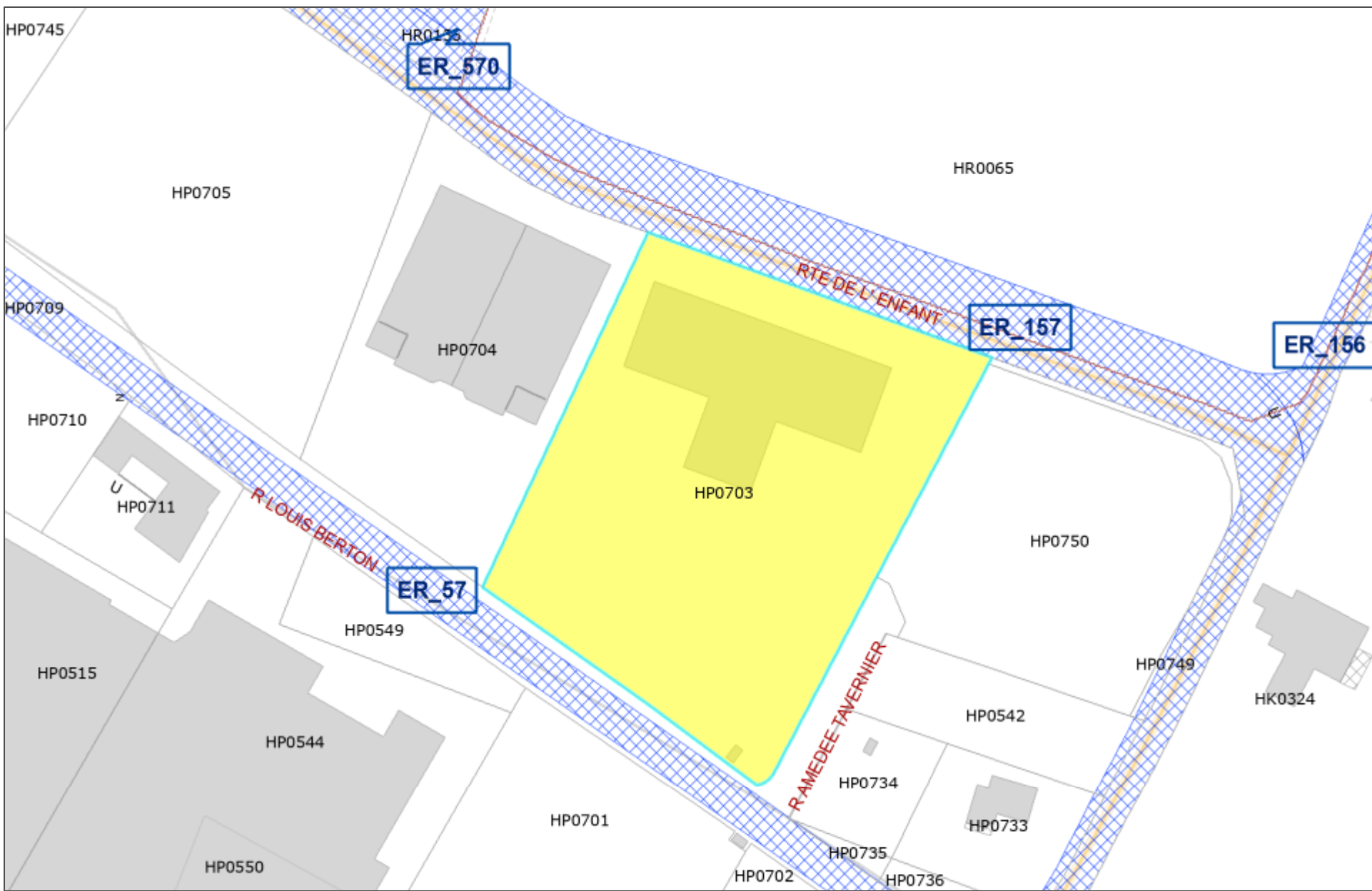
Ce plan est établi sur limites apparentes et cadastrales pour la réalisation d'une division foncière. A la demande du client, il ne comporte pas de délimitation contradictoire avec les riverains ni la représentation des servitudes tant au sol qu'en aérien ou souterrain.

Conformément aux directives de l'ordre des géomètres-expert,
La référence de ce bornage sera communiquée dans le fichier national GEOFONCIER.

LEGENDE :

- Limite de propriété
- - - Limite Emplacement Reservé n°157
PLU PLANCHE A Vue 73
- - - Arrêté d'Alignement Individuel n°296
en date du 8 mars 2011

NOTA:
COORDONNEES: SYSTEME RGF 93-CC44
NIVELLEMENT: RATTACHE IGN 69



Légende
Communes
 Communes

